

51. INFORMATION ENVIRONNEMENTALE : DEMANDE ET OFFRE

1. La demande d'information environnementale

Au niveau régional, la demande d'information a une double origine :

- Locale (c'est à dire régionale), pour le soutien aux politiques régionales et l'évaluation de leurs performances, pour la présentation et le suivi d'un état des lieux (par exemple l'état de l'environnement), pour l'alimentation de prospectives, ...;
- Supra-régionale, c'est à dire nationale et internationale, dans le cas de la Belgique, pour la contribution aux réponses à fournir par le pays aux questionnaires internationaux.

Cette double demande est incontournable, même si elle s'avère lourde et parfois assez peu pertinente à court terme au niveau régional.

.1.1. La demande supra-régionale

Un inventaire des obligations légales en matière de fourniture de données concernant l'air, l'eau et les déchets, a été réalisé par l'Observatoire de l'IBGE pour l'Agence Européenne de l'Environnement. Ce projet s'intitule "ROD - Reporting Obligations Database". Il montre qu'une fois tous les questionnaires rassemblés et toutes les questions décortiquées, la Région (comme tous les Etats Membres de l'UE) doit répondre à 25.000 questions tous les trois ans. L'énormité de cette demande est due entre autres au fait que ces questionnaires ne sont quasiment pas coordonnés entre eux et qu'il n'y a donc pas d'économie d'échelle possible, ou très peu.

L'analyse des questions posées soulève aussi le problème de leur pertinence, tant globale que locale. En effet, la Commission elle-même, dans ses conclusions sur l'évaluation de son 5e programme d'action en environnement, souligne que cette masse d'informations ne lui permet pas de tirer des conclusions sur les performances de ses propres politiques. De plus, un grand nombre de questions ne présentent qu'une faible pertinence locale.

Un point positif, cependant : à l'analyse, on découvre que de nombreuses questions sous-tendent déjà une approche intégrée des politiques, entre compartiments environnementaux (air - eau, air - déchets, ...) et entre environnement et grands secteurs économiques (air - entreprises, déchets - ménages, ...).

.1.2. La demande régionale

La demande régionale se répartit entre les obligations légales et des actions volontaires de sensibilisation.

La demande en information environnementale non liée à des obligations légales n'a jusqu'ici jamais fait l'objet d'une enquête ni d'une analyse. Deux sources pourraient déjà être envisagées : les plaintes introduites à l'Inspectorat et les demandes d'informations adressées au Service Info de l'IBGE

Des obligations légales en matière de production et de gestion de données environnementales ont également été édictées au niveau régional. Plusieurs textes juridiques précisent les missions à remplir.

.1.2.1. A.R. du 08.03.89 créant l'IBGE

(art.2 §2) :

- réaliser des recherches et des études relatives à l'environnement
- émettre des avis relatifs à l'environnement, soit d'initiative, soit à la demande de l'Exécutif
- (...) surveiller (...) la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'agression sonore et l'enlèvement des déchets
- constituer et gérer une banque de données relative à la gestion de l'environnement
- (...) surveiller la flore, la faune et les ressources naturelles

.1.2.2. Ord du 04.06.92 sur l'établissement d'un rapport sur "l'Etat de l'Environnement

bruxellois"

Cette ordonnance contient la table des matières du rapport, traitant de plusieurs thèmes environnementaux organisés en 3 grands chapitres (art. 3):

L'état de l'environnement

- L'air , l'eau, le sol, la faune et la flore, l'énergie, les déchets, le bruit, les territoires et espaces, les paysages, la météorologie, la synthèse systémique

Les pressions et le contexte socio-économique

- Les entreprises, les transports, les changements socio-démographiques

La gestion de l'environnement

- L'analyse de la gestion menée sur les différentes composantes du milieu environnemental par les pouvoirs publics, les entreprises et les associations volontaires
- Les réponses économiques et légistiques
- Les réponses interrégionales, nationales et internationales

Elle précise que ce rapport doit être établi par l'IBGE (art. 4).

.1.2.3. Ord. du 29.08.91 sur l'accès à l'information relative à l'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale (indirectement)

(art. 3 § 1er, 2°, a) :

- Information relative à l'environnement : toute donnée de quelque nature que ce soit, factuelle ou juridique, concernant : a) soit l'état de l'environnement ou de ses altérations, (...), c) soit des mesures de préservation, de protection ou d'amélioration de la qualité de l'environnement, ou des mesures ayant pour objet la prévention ou la réparation de dommages à l'environnement.

.1.3. Conclusions

Le problème de la demande d'information se pose donc en termes de pertinence et de charge de travail, tant du point de vue de la quantité que de la qualité des données à fournir. De plus en plus, les gestionnaires de données demandent un réajustement, une rationalisation de la demande, axée sur l'utilisation rationnelle des ressources mises en oeuvre et sur l'examen de la pertinence des données demandées. Questions et questionnaires devraient être ré-examinés, coordonnés, ..., ce qui implique un important travail scientifique pour le "recyclage" des obligations légales actuelles et le développement de produits "génériques", en conservant également l'idée des séries temporelles qui permettent de montrer les évolutions dans le temps.

L'Observatoire de l'IBGE contribue, depuis sa création, à la rationalisation de la demande d'information environnementale, tant au niveau régional (projets divers sur les indicateurs environnementaux, contribution au projet de PRD, ...) qu'au niveau supra-régional (projet ROD, contribution au CCPIE, ...).

2.L'offre d'information environnementale et son organisation

L'offre d'information environnementale vise plusieurs publics : décideurs, techniciens et public non technicien. Elle répond à plusieurs objectifs : information de base, soutien aux plans, intégration des politiques, suivi des plans et programmes mis en oeuvre, contribution à la réalisation d'études d'incidences, aide à l'octroi des permis d'environnement, ...

L'organisation de l'offre d'information porte sur plusieurs thèmes qui dépendent des objectifs poursuivis et des publics-cibles.

Elle peut prendre des formes diverses: données chiffrées, cartes ou textes. Ses supports sont également multiples : papier, Internet, audio-visuel, ...

Son contenu peut se répartir en 3 catégories :

- Des faits, décrits par : des données brutes, agrégées, documentées, des indicateurs, des rapports décrivant des expériences, la mise en oeuvre de Best Available Technologies, ...
- Des réflexions intégrées, développant des concepts, des modèles, ...
- Des prospectives, présentant des prévisions et scénarii construits sur base de modèles et / ou d'expertises.

.2.1.Données brutes et agrégées

Le rassemblement de données vise à observer et décrire des faits, et l'un des premiers stades consiste à rassembler des données de base.

Cet ensemble constitue un nombre important de données, mais où chaque donnée particulière ne contient qu'une très faible quantité d'information. Comme cette masse de données n'est pas directement exploitable, on agrège les données selon des méthodes statistiques ("approche bottom-up") et on produit de nouvelles grandeurs : moyennes, médianes, ...

Cette agrégation permet de manipuler un plus petit nombre de données plus riches d'enseignements, mais elle peut impliquer une certaine perte d'information, surtout si elle n'est pas accompagnée de grandeurs explicatives de la fiabilité de cette agrégation (écarts-type, intervalles de confiance, ...).

D'autre part, plus l'agrégation est poussée, c'est-à-dire plus la donnée devient "pointue", plus elle est orientée en fonction de la question posée. On ne peut pas redescendre dans la pyramide ainsi constituée, sauf en réalisant des modèles ("approche top-down"). A partir d'un certain niveau, l'agrégation peut perdre toute signification.

L'utilisation projetée des données guide leur niveau d'agrégation. Il s'agit de trouver le compromis optimal entre exhaustivité (décrire avec le plus de détails possible) et pertinence (décrire de la façon la plus synthétique et la plus efficace possible).

.2.2.Données documentées

Les Régions sont en général très riches d'information de terrain, d'information de base. C'est un niveau géographique encore relativement proche des personnes. Cependant, ces données ne sont pas toujours valorisées comme elles pourraient l'être, faute de ressources humaines et financières affectées à leur inventaire et leur traitement, en un mot leur documentation.

Le problème, c'est que dans bien des cas il s'agit de données d'apparence tranquille, à évolution lente (sauf catastrophe). De plus, les données documentées n'intéressent pas un grand nombre de personnes : beaucoup de politiques, de journalistes et de particuliers préfèrent des données simples, significatives et surtout peu nombreuses. Ils ne se rendent pas forcément compte non plus que les données "brutes" peuvent être encore bien pires en termes de complexité. C'est en cas de crise - on l'a vu avec la vache folle - qu'on perçoit les manques dans l'information, dus la plupart du temps à l'insuffisance des ressources affectées.

Les données documentées, qui précisent aussi les limites d'utilisation des informations, sont comparables à des blocs LEGO®, petits blocs génériques d'information utilisables dans beaucoup de projets différents.

Ces unités autonomes sont utilisées aussi bien pour une description d'état que pour l'évaluation de performances ou encore pour ébaucher des prospectives. Ce sont des données multifonctionnelles, qui permettent, s'ils sont bien faits, une approche pluridisciplinaire.

.2.3.Indicateurs

Parmi toutes les données, les "indicateurs" se caractérisent par le fait qu'ils sont politiquement signifiants. Ils ne sont donc ni neutres ni universels : ils reposent sur le choix d'une question, posée

- à un niveau géographique particulier - on ne demande pas la même chose au niveau de Bruxelles et au niveau de l'ONU - ,
- dans un objectif bien déterminé, suivant qu'il s'agisse par exemple d'évaluer une politique ou de décrire l'environnement
- par un acteur précis (décideur, scientifique, public, entrepreneur, ...).

.2.4.Modèles d'organisation de l'offre d'information

Jusqu'ici, plusieurs modèles ont été développés : rapports récurrents sur l'état de l'environnement, évaluations des performances des politiques environnementales, baromètres de l'environnement, ...

Ces modèles sont en constante évolution (et évaluation).

A ce niveau, les principales questions portent:

- sur le développement de méthodes et d'outils de classement de l'information relativement maniables, comme par exemple le modèle DPSIR;
- sur la valorisation (collecte, traitement, synthèse) des données existantes, et sur la recherche de nouvelles données pertinentes;
- sur le développement d'une communication concrète, liée à des enjeux locaux pour rendre ces données documentées plus attrayantes (il faut être conscient qu'une bonne vulgarisation, c'est à dire la production d'un message attrayant pour un grand nombre de personnes et ayant un impact important sur leurs comportements, est complexe à réaliser et coûteuse en ressources).

L'objectif majeur du département "Observatoire des Données de l'Environnement" (ODE) est de contribuer à l'établissement d'une vision concrète, documentée, globale et cohérente de l'environnement bruxellois et de sa gestion.

Concrètement, ces objectifs se traduisent actuellement par la production de données documentées et d'indicateurs, tant pour publier un "Etat de l'Environnement" que pour répondre aux questionnaires environnementaux émanant d'instances internationales ou publier des supports aux planifications environnementales, ainsi que par des contributions ou des réalisations d'événements (colloques, séminaires,...).

Source

1. *Note relative à "l'information environnementale, au Rapport sur l'Etat de l'Environnement et aux rôles de l'IBGE et de l'ODE" ; note technique ; Françoise Onclincx ; 2001*

Autres fiches à consulter

Carnet Air - données de base pour le plan

- 1. Le modèle DPSIR : pour une approche intégrée de la protection de la qualité de l'air
- 2. Constats
- 3. Les accords internationaux et leurs implications en matière de fourniture de données - impact local : protéger la santé publique
- 4. Les accords internationaux et leurs implications en matière de fourniture de données - impact global : protéger les écosystèmes pour protéger l'homme
- 5. Les accords internationaux et leurs implications en matière de fourniture de données les polluants suivis en Région de Bruxelles-Capitale
- 59. La protection de la qualité de l'air

Auteur(s) de la fiche

SQUILBIN Marianne